

## Comptes consolidés 30 Juin 2019

### Bilan

(en milliers d'euros)

		30.06.2019	31.12.2018
Actif	Notes		
Caisse, banques centrales	1	6 147 781	3 236 588
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1 419 925	1 179 263
Instruments dérivés de couverture	3	1 052 638	692 564
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	9 741 672	11 323 695
Titres au coût amorti	5	439 960	163 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	9 720 804	8 986 833
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	59 052 583	55 574 536
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		773 806	299 115
Placement des activités d'assurance	7	55 947 066	50 190 292
Actifs d'impôts courants		194 731	224 673
Actifs d'impôts différés		136 935	149 446
Comptes de régularisation et actifs divers		1 119 418	867 127
Actifs non courants destinés à être cédés		6 116	444 230
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence		185 735	201 775
Immeubles de placement		149 367	154 236
Immobilisations corporelles		335 779	257 761
Immobilisations incorporelles		446 489	435 758
Ecarts d'acquisition	8	538 461	538 461
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>147 409 266</b>	<b>134 920 302</b>

		30.06.2019	31.12.2018
Passif	Notes		
Banques centrales	9	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	1 006 818	811 071
Instruments dérivés de couverture	3	972 066	427 735
Dettes représentées par un titre	12	14 357 474	12 770 678
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	9	7 962 286	7 117 358
Dettes envers la clientèle	13	56 697 943	54 555 163
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		176 877	63 361
Passifs d'impôts courants		136 713	127 008
Passifs d'impôts différés		152 370	133 565
Comptes de régularisation et passifs divers		2 413 826	2 063 634
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	19 442
Passifs relatifs aux activités d'assurance	14	53 527 866	48 033 048
Provisions	15	436 619	423 551
Dettes subordonnées		2 508 022	1 667 088
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>7 060 386</b>	<b>6 707 600</b>
Capitaux propres part du Groupe		7 057 383	6 704 447
Capital et réserves liées		2 334 763	2 266 390
Réserves consolidées		4 298 896	3 896 397
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		179 366	104 372
Résultat de l'exercice		244 359	437 288
Intérêts minoritaires		3 003	3 152
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>147 409 266</b>	<b>134 920 302</b>

## Comptes consolidés 30 juin 2019

### Compte de résultat (en milliers d'euros)

Compte de résultat	Notes	30.06.2019	30.06.2018
Intérêts et produits assimilés <sup>1</sup>	18	904 807	894 818
Intérêts et charges assimilés <sup>1</sup>	18	-596 773	-564 804
Commissions (produits)	19	300 160	319 343
Commissions (charges)	19	-68 774	-67 203
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	20	58 384	59 708
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21	35 636	25 397
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	22	0	1
Produit net des activités d'assurance	23	395 881	334 061
Produits des autres activités	24	120 110	118 116
Charges des autres activités	24	-33 612	-37 014
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 115 819</b>	<b>1 082 423</b>
Charges générales d'exploitation	25	-708 439	-675 464
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-64 188	-58 106
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>343 192</b>	<b>348 853</b>
Coût du risque de crédit	26	-33 730	-37 663
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>309 462</b>	<b>311 190</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		434	6 546
Gains ou pertes nets sur autres actifs	27	23 789	474
Variation de valeur des écarts d'acquisition		0	19 626
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>333 685</b>	<b>337 836</b>
Impôt sur les bénéfices	28	-89 470	-91 285
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0	0
<b>RESULTAT NET</b>		<b>244 215</b>	<b>246 551</b>
dont Intérêts minoritaires		-143	41
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>244 359</b>	<b>246 511</b>

<sup>1</sup> Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 18.

(en milliers d'euros)

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Notes	30.06.2019	30.06.2018
<b>Résultat net</b>		<b>244 215</b>	<b>246 551</b>
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		9 033	-7 416
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (nets d'impôts) <sup>1</sup>		75 929	-8 537
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables (nets d'impôts)		-132	-142
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises MEE (nets d'impôts)		259	236
<b>Eléments recyclables en résultat net</b>		<b>85 089</b>	<b>-15 859</b>
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies (nets d'impôts)		-17 355	-3 964
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat (nets d'impôts)		-5 701	883
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (nets d'impôts) <sup>2</sup>		14 190	33 824
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE (nets d'impôts)		-1 241	4 805
<b>Eléments non recyclables en résultat net</b>		<b>-10 107</b>	<b>35 548</b>
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>74 982</b>	<b>19 689</b>
<b>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>		<b>319 197</b>	<b>266 240</b>
dont part du Groupe		319 352	266 199
dont part des intérêts minoritaires		-155	41

<sup>1</sup> La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ne concerne que les entités d'assurance.

<sup>2</sup> Dont l'impact du transfert en réserves d'éléments non recyclables de 90 milliers d'euros.

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 01 janvier 2018</b>	<b>2 207 864</b>	<b>3 513 186</b>	<b>233 947</b>	<b>428 121</b>	<b>6 383 118</b>	<b>2 882</b>	<b>6 386 000</b>
Augmentation / réduction de capital	37 119				37 119		37 119
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2017		428 121		- 428 121			
Distribution 2018 au titre du résultat 2017		- 36 824			- 36 824	3	- 36 827
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		695			695		695
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>2 244 983</b>	<b>3 905 178</b>	<b>233 947</b>	<b>-</b>	<b>6 384 108</b>	<b>2 879</b>	<b>6 386 987</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			19 688		19 688		19 688
Résultat du premier semestre 2018				246 511	246 511	41	246 552
<b>Sous-total</b>	<b>2 244 983</b>	<b>3 905 178</b>	<b>253 635</b>	<b>246 511</b>	<b>6 650 307</b>	<b>2 920</b>	<b>6 653 227</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					-		-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		160			160		160
Changement de méthodes comptables					-		-
Autres variations		- 524	- 149		- 673	33	- 640
<b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>	<b>2 244 983</b>	<b>3 904 814</b>	<b>253 486</b>	<b>246 511</b>	<b>6 649 794</b>	<b>2 953</b>	<b>6 652 747</b>
Augmentation / réduction de capital	21 407				21 407		21 407
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2017					-		-
Distribution 2018 au titre du résultat 2017					-		-
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		695			- 695		- 695
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>2 266 390</b>	<b>3 904 119</b>	<b>253 486</b>	<b>246 511</b>	<b>6 670 506</b>	<b>2 953</b>	<b>6 673 459</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 5 143	- 149 262		- 154 405	3	- 154 408
Résultat du second semestre 2018				190 777	190 777	203	190 980
<b>Sous-total</b>	<b>2 266 390</b>	<b>3 898 976</b>	<b>104 224</b>	<b>437 288</b>	<b>6 706 878</b>	<b>3 153</b>	<b>6 710 031</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		259			259		259
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 2 204			- 2 204		- 2 204
Changement de méthodes comptables					-		-
Autres variations		- 635	149		- 486		- 486
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>2 266 390</b>	<b>3 896 396</b>	<b>104 373</b>	<b>437 288</b>	<b>6 704 447</b>	<b>3 153</b>	<b>6 707 600</b>
Augmentation / réduction de capital	68 373				68 373		68 373
Elimination des titres auto détenus					-		-
Emission d'actions de préférence					-		-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides					-		-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions					-		-
Affectation du résultat 2018		437 288		- 437 288			
Distribution 2019 au titre du résultat 2018		- 39 505			- 39 505	4	- 39 509
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle		12			12		12
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>2 334 763</b>	<b>4 294 191</b>	<b>104 373</b>	<b>-</b>	<b>6 733 327</b>	<b>3 149</b>	<b>6 736 476</b>
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		- 60	74 994		74 934	12	74 922
Résultat du premier semestre 2019				244 359	244 359	143	244 216
<b>Sous-total</b>	<b>2 334 763</b>	<b>4 294 131</b>	<b>179 367</b>	<b>244 359</b>	<b>7 052 620</b>	<b>2 994</b>	<b>7 055 614</b>
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires		346			346	12	334
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE		- 2 333			- 2 333		- 2 333
Changement de méthodes comptables					-		-
Autres variations		6 750			6 750	21	6 771
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	<b>2 334 763</b>	<b>4 298 894</b>	<b>179 367</b>	<b>244 359</b>	<b>7 057 383</b>	<b>3 003</b>	<b>7 060 386</b>

## Tableau des flux de trésorerie nette

(en milliers d'euros)

	30.06.2019	30.06.2018
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		
Résultat net	244 215	246 551
Impôt	89 470	91 285
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>333 685</b>	<b>337 836</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	63 797	56 812
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-22	331
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	54 496	31 518
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence	-1 759	-6 546
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-2 527	-7 260
(Produits)/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	2 845 728	1 362 579
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements</b>	<b>2 959 713</b>	<b>1 437 434</b>
Opérations interbancaires	-205 556	-1 246 236
Opérations avec la clientèle	-877 363	-792 198
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	-3 521 852	-634 739
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	2 027 559	1 196 968
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	866	874
Impôts versés	-39 639	-78 343
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 615 985</b>	<b>-1 553 674</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>677 414</b>	<b>221 596</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
Actifs financiers et participations	-152 021	-535 780
Immeubles de placement	929	-1 440
Immobilisations corporelles et incorporelles	-65 896	-62 816
Autres	0	0
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-216 988</b>	<b>-600 036</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	40 696	34 524
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 825 002	707 000
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>1 865 698</b>	<b>741 524</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2 326 124</b>	<b>363 084</b>
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	677 414	221 596
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-216 988	-600 036
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 865 698	741 524
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>3 831 782</b>	<b>3 874 179</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	3 236 588	4 182 765
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	595 194	-308 586
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 157 905</b>	<b>4 237 263</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 9)	6 147 781	4 168 222
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 9 et 14b)	10 124	69 041
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>2 326 123</b>	<b>363 084</b>

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

## Annexe

### Comptes consolidés 30 juin 2019

#### FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

Le groupe Arkéa poursuit la dynamique de mise en œuvre de son plan stratégique 2020. Il mène une politique ambitieuse d'engagement dans la société avec des initiatives fortes en faveur de ses clients et de ses territoires.

Dans un environnement de taux d'intérêt historiquement bas à un niveau sans précédent, et dans un contexte de marché actions plus favorable qu'au dernier trimestre 2018, le groupe Arkéa réalise au 30 juin 2019 une très bonne performance avec un résultat net part du groupe à 244 M€.

La dynamique commerciale des métiers du groupe permet d'afficher un PNBA en hausse, à 1 116 M€. Les investissements du groupe aux fins de réaliser ses ambitions de développement se traduisent par un niveau de frais de gestion à 773 M€. Le coût du risque, à 34 M€, continue d'être maîtrisé.

Fort de la solidité de ses fondamentaux financiers, le groupe continue d'afficher des ratios de solvabilité très au-dessus des exigences réglementaires.

Au premier semestre 2019, le groupe a participé au processus de discussion, initié par les actionnaires majoritaires de Primonial, aux fins de restructurer le capital du groupe Primonial. A ce titre la participation du groupe dans le groupe Primonial a été classée au 30 juin 2019 en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les filiales Leasecom et Leasecom Car ont été cédées à NBB Lease en mars 2019.

## **NORMES COMPTABLES APPLIQUEES**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, le groupe Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date. Ils sont présentés selon la recommandation 2017-02 de l'autorité des normes comptables (ANC). Le contenu des présents états financiers a été déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire condensée.

Au 30 juin 2019, le groupe applique les normes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2019 n'est qu'optionnelle.

### **IFRS 16 Contrats de location**

Le groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019

La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17 ainsi que les interprétations SIC 15 et SIC 27.

IFRS 16 vient harmoniser les traitements à appliquer aux contrats de location sans distinction location simple et financement. Ainsi, IFRS 16 exige des entreprises qu'elles inscrivent leurs contrats de location au bilan, y comptabilisant ainsi de nouveaux actifs et passifs. Des exemptions existent notamment sur les contrats portant sur des locations de courte durée et/ou sur des actifs de faible valeur.

IFRS 16 est appliqué en utilisant la méthode rétrospective modifiée en ajustant le bilan d'ouverture au 1er janvier 2019, sans obligation de retraiter les exercices présentés en comparatif.

Ainsi, le groupe présente ses comptes 2019 sans comparatif 2018 au format IFRS 16, l'explication du passage entre les deux référentiels au 1er janvier 2019 est présentée ci-dessous (partie Notes – First Time Application).

Le détail des principes IFRS 16 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

### **IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux**

Le 7 juin 2017, a été publiée l'interprétation IFRIC 23 « incertitude relative aux traitements fiscaux », applicable au 1er janvier 2019.

Ce texte induit une présomption que l'administration fiscale :

- contrôlera tous les montants qui lui sont reportés,
- a accès à l'ensemble de la documentation et du savoir nécessaire.

L'entité doit évaluer la probabilité que l'administration fiscale accepte / n'accepte pas la position retenue et en tirer les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine (i.e. il est probable que l'administration fiscale n'acceptera pas la position prise), les montants à payer sont évalués sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

A ce stade, le groupe considère que le périmètre d'application d'IFRIC 23 se limite à l'impôt sur le résultat et qu'il n'entraîne pas de changement significatif par rapport à la pratique actuelle. Aujourd'hui un risque est reconnu dès la survenance d'un redressement, cela peut être le redressement de l'entité elle-même, d'une entité liée ou d'un redressement de place c'est-à-dire d'une entité tierce.

## NOTES – FIRST TIME APPLICATION

Le groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019.

IFRS 16 vient harmoniser les traitements à appliquer aux contrats de location sans distinction location simple et financement. Ainsi, IFRS 16 exige des entreprises qu'elles inscrivent leurs contrats de location au bilan, y comptabilisant ainsi de nouveaux actifs et passifs. Des exemptions existent notamment sur les contrats portant sur des locations de courte durée et/ou sur des actifs de faible valeur.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le groupe a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme.

Au 1er janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux en vigueur à cette date, en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative. La première application de la norme IFRS 16 est donc sans incidence sur le montant des capitaux propres du groupe au 1er janvier 2019.

A cette date, les baux qui ont une durée résiduelle inférieure à 12 mois et ceux qui sont en situation de tacite reconduction sont alors considérés comme des baux de courte durée (contrats inférieurs à un an) et ne font l'objet d'aucun retraitement, conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 16.

En application des dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 qui sont présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Le détail des principes IFRS 16 appliqués par le groupe est présenté dans la partie principes comptables et méthodes d'évaluation.

Le recensement et l'analyse des contrats de location ont été validés par le groupe au 31 décembre 2018.

La première application de la norme IFRS 16 entraîne pour le groupe la comptabilisation d'une dette locative et d'un actif représentatif des droits d'utilisation pour un montant de 85 millions d'euros.

### *Première application*

Droits d'utilisation - Immobilier	85 240
Droits d'utilisation - Autres	0

Obligations locatives - Immobilier	85 240
Obligations locatives - Autres	0

### **Autres normes**

D'autres amendements présentent des impacts peu ou non significatifs pour le groupe.

- **Amendement à IAS 28**

Il concerne tous les instruments financiers auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée, y compris les actifs financiers à long terme faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou co-entreprise (par exemple les prêts accordés à ces entités). Cette comptabilisation se fait en deux étapes : l'instrument financier est comptabilisé selon IFRS 9, y compris les dispositions relatives à la dépréciation des actifs financiers, puis les dispositions d'IAS 28 s'appliquent ce qui peut conduire à réduire sa valeur comptable par imputation des pertes cumulées de l'entité mise en équivalence, lorsque la valeur de mise en équivalence a déjà été ramenée à zéro.

Lors de la première application de cet amendement, les émetteurs peuvent comptabiliser les impacts dans les capitaux propres d'ouverture 2019, sans retraiter l'information comparative.

- **Amendement à IAS 19**

Il porte sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net. Le coût des services rendus et l'intérêt net de la période post modification, réduction ou

liquidation sont obligatoirement déterminés en utilisant les hypothèses actuarielles retenues pour la comptabilisation de ces évènements.

- **Amendement à IAS 12**

Il précise que les effets fiscaux des distributions de dividendes sur instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisés en résultat net, peu importe leur origine, à la date de comptabilisation de la dette de dividendes. Comptablement, les dividendes sont déduits des capitaux propres. Fiscalement, il s'agit d'un instrument de dettes dont les coupons sont déductibles.

## **Principales normes non encore adoptées par l'Union Européenne**

### **IFRS 17 Contrats d'assurance**

#### Date et méthodes de première application

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer d'utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières des différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

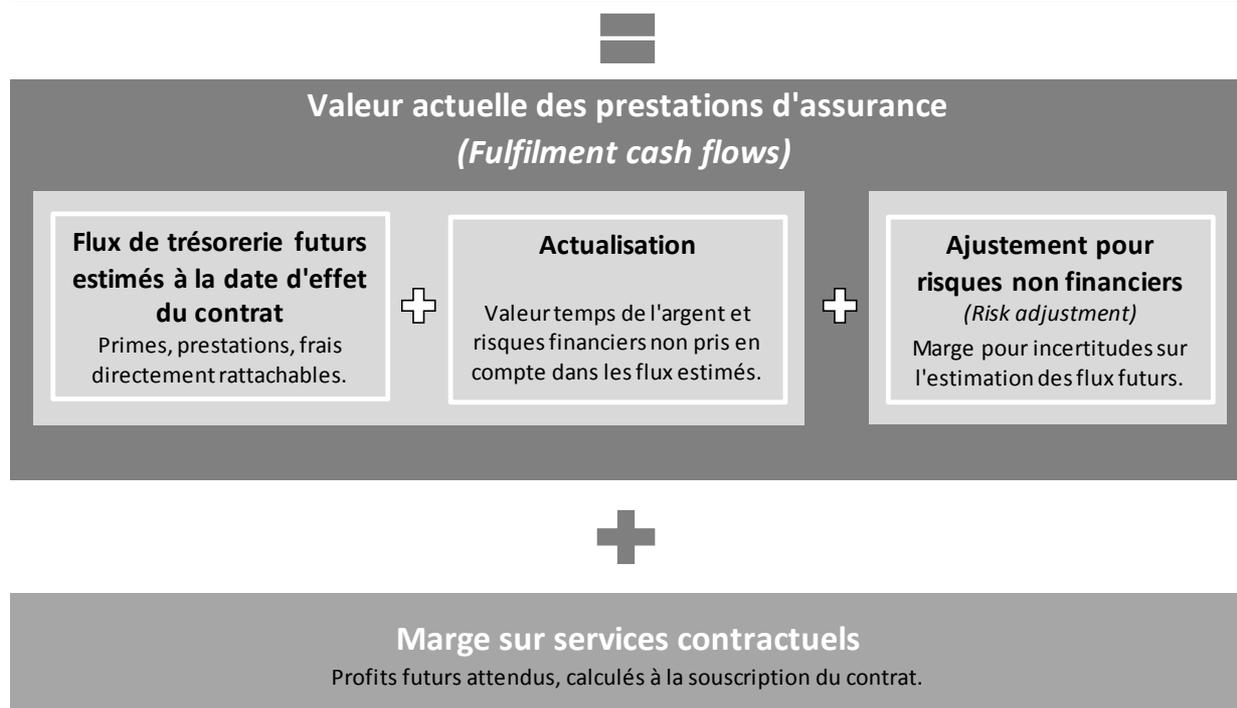
L'IASB a étudié certaines des problématiques de mise en œuvre soulevées par différentes parties prenantes depuis la publication de la norme IFRS 17 et déterminera s'il est nécessaire d'amender cette dernière. Par ailleurs, en novembre 2018, les membres de l'IASB se sont prononcés en faveur d'un report d'un an de la date de première application de la norme IFRS 17, qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 si cet amendement est confirmé.

#### Les principes comptables IFRS 17

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.

## Passif représentatif des contrats d'assurance



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- Un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- Une répartition des contrats par année de souscription, et
- Dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

La norme demande un niveau de granularité des calculs plus détaillé puisqu'elle requiert des estimations par groupe de contrats.

Ces changements comptables pourraient modifier le profil du résultat de l'assurance (en particulier celui de l'assurance vie) et introduire également plus de volatilité dans le résultat.

### Le projet IFRS 17

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 17 et en dépit des incertitudes pesant encore sur la norme, les entités d'assurance du Groupe Crédit Mutuel Arkéa ont finalisé leur phase de cadrage afin de définir leur feuille de route et le coût de mise en œuvre. Elles se sont dotées, dès 2018, de structures projet, qui leur permettent au sein des

différents chantiers d'appréhender l'ensemble des dimensions de la norme : modélisation, adaptation des systèmes et des organisations, production des comptes et stratégie de bascule, communication financière et conduite du changement. Ces principaux chantiers se poursuivront tout au long de l'année 2019.

### **Amendement à IAS 1 et IAS 8**

Il vise à modifier la définition du terme « significativité » afin de le clarifier et de l'harmoniser entre le cadre conceptuel et les normes IFRS. Sous réserve d'adoption européenne, une information présenterait un caractère significatif (c'est-à-dire qu'elle revêt relativement de l'importance) s'il est raisonnable de s'attendre à ce que son omission, son inexactitude, ou son obscurcissement influence les décisions que prennent les principaux utilisateurs des états financiers à usage général sur la base de ces états financiers, qui contiennent de l'information financière au sujet d'une entité comptable donnée.

Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la commission européenne :

[https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps\\_fr](https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr)

## PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

Depuis le 1er janvier 2018, le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » adoptés par l'Union Européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour son activité banque.

Le périmètre de l'activité assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9, prévue par l'amendement à IFRS 4.

Pour bénéficier de ce report, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'absence de transfert d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert),
- l'indication des entités d'assurances bénéficiant du report d'application de la norme IFRS 9,
- l'apport d'informations complémentaires en notes d'annexe en présentant séparément les activités relatives à l'assurance de celles de la banque.

Les entités du groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus et bénéficiant du report d'application d'IFRS 9 sont Suravenir et Suravenir Assurances.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

### ***Principes comptables pour l'activité banque***

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;
- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».

- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- **Caractéristiques des flux de trésorerie**

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

### ***Actifs financiers à la juste valeur par résultat***

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédits et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.

Par défaut, les titres de capitaux propres seront également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

### ***Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif***

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le groupe Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture.

Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés.

Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment – DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD).

La méthodologie de calcul s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (credit default swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 30 juin 2019 est de 24,7M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et

au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125 % ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

#### *Risques couverts :*

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

#### *Couverture de juste valeur :*

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

#### *Couverture de flux de trésorerie :*

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque lié à la variation des flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable.

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur du dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres », tandis que la partie inefficace est constatée dans le compte de résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Tant que la couverture est efficace, les montants inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat, en « produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'instrument couvert affectent le résultat. En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle n'est plus hautement efficace, la comptabilité de couverture cesse. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont transférés dans le compte de résultat en « produits et charges d'intérêts » au moment où la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas.

La couverture d'investissements nets en devises n'est pas utilisée par le groupe.

### ***Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres***

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ouverte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irrévocable est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

### ***Actifs financiers au coût amorti***

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe Crédit Mutuel Arkéa sur les établissements de crédit et sur la clientèle, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

### ***Opérations de location financement avec la clientèle***

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

### ***Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés***

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres,
- les créances de location,
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients*, etc.

Le groupe a fait le choix d'utiliser des mesures simplificatrices (art IFRS 9 B5.5.35) prévues par la norme pour les entités ne disposant pas de données sources permettant l'évaluation de la perte de crédit.

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation.

Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut d'une contrepartie par exemple), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.

Il y a perte avérée :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Le classement d'un encours en encours déprécié pour une contrepartie donnée entraîne par contagion un classement identique de la totalité des encours et des engagements relatifs à cette contrepartie et cela indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. La contagion s'étend à l'ensemble des tiers d'un même foyer (excepté les mineurs) ainsi qu'à toutes les contreparties appartenant au même groupe risque.

- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible taux de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités locales, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort taux de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les risques de défaillance à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale comme le permet la norme.

#### ➤ Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport le taux de défaut à l'octroi et le taux de défaut à l'arrêté. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que la notion de crédits restructurés. Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

#### Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur
- la perte en cas de défaut du débiteur
- l'exposition du groupe Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à terminaison pour le bucket 2.

Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach),
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur les niveaux règlementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

L'approche générale de la dimension prospective mise en œuvre impacte à la fois :

- l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket,
- le calcul de l'ECL (Expected Credit Loss) avec des paramètres tenant compte de la dimension prospective.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques disponibles auprès des

agences reconnues de statistiques nationales ou internationales. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. En pratique, les flux prévisionnels sont actualisés seulement si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants estimés. En conséquence, les provisions font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### ***Passifs financiers à la juste valeur par résultat***

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe Crédit Mutuel Arkéa utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### ***Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle***

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

### ***Dettes représentées par un titre***

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

## **Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

## **Dettes renégociées**

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dûs du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

## **Principes comptables pour l'activité assurance**

Le périmètre de l'activité d'assurance bénéficie, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, décrits ci-après. Ils sont respectivement présentés dans les postes « placement des activités d'assurance » et « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » du bilan.

Les produits et charges relevant des activités d'assurance sont présentés sur le poste du compte de résultat « produits nets des activités d'assurance », au sein duquel :

- Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis sont présentés dans le poste « autres produits / charges des activités d'assurance »,
- Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Lorsqu'elles sont significatives, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les entités d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe a mis en place les mesures nécessaires permettant de s'assurer de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du groupe, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

## **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, cette option est utilisée pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (CDO, obligations convertibles).

Les actifs financiers représentatifs des contrats d'assurance libellés en unités de compte comprennent des obligations émises par des entités du groupe qui ne sont pas éliminées en consolidation afin de maintenir l'adossement des provisions techniques d'assurance UC à la juste valeur à des actifs identifiés et eux-mêmes comptabilisés à la juste valeur. Les titres à revenu fixe non éliminés s'élèvent à 96 millions d'euros au 30 juin 2019. Leur élimination aurait eu un impact résultat net d'impôt de 4 millions d'euros au 30 juin 2019.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Les instruments financiers dérivés suivent le même traitement que celui précisé dans la partie bancaire.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance). Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance) les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

## **Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif**

Les instruments financiers dérivés de couverture suivent le même traitement que défini dans les principes comptables des activités bancaires.

### ***Actifs financiers disponibles à la vente***

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

### **Dépréciation des titres**

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance) et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### ***Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance***

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que les entités d'assurances ont l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition - s'ils sont significatifs - et coupons courus inclus. En date d'arrêt, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

### ***Prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances liés aux activités d'assurance***

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et ceux liés aux activités d'assurance qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » (des activités d'assurance).

Le traitement de ces actifs financiers (hors dépréciation) est identique au traitement retenu pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti, en vertu de l'application de la norme IFRS 9.

## Dépréciation sur prêts et créances

### *Créances dépréciées sur base individuelle*

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance).

### **Passifs financiers**

Concernant les passifs financiers, les règles de traitement comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées sont identiques sous IAS 39 et sous IFRS 9 (hors comptabilisation des dettes renégociées).

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

## **Principes comptables communs pour les activités banque et assurance**

### **Capitaux propres**

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutuel sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

### **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

*Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.*

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

*Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.*

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

*Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.*

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne :

- les méthodes employées sont principalement l'actif net réévalué ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

Compte tenu de la diversité des instruments valorisés et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente.

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

## Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

### Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

- **Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans
Clos et couverts	Agences : 25 ans
Lots techniques	25 ans
Agencements	20 ans
	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

En ce qui concerne les écarts d'acquisition, dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Compte tenu de l'évolution favorable des paramètres de marché et de l'absence d'éléments remettant fondamentalement en cause les prévisions des UGT en 2019 et à moyen terme, aucun test de dépréciation n'a été réalisé dans le cadre de l'arrêté des comptes du 30 juin 2019.

- **Immobilisations dont le groupe est locataire**

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

- **Champ d'application**

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables, ou sur des actifs biologiques,
- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

- **Mesures d'exemptions**

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs, considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Le périmètre informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

- Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

- Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspondra à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques, tels une salle des coffres par exemple),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur,...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En France, les contrats de location de biens immobiliers à caractère commercial sont pour leur majorité des baux commerciaux à 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des 9 ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite reconduction.

La période pendant laquelle ces baux commerciaux « 3/6/9 » sont exécutoires est généralement de 9 ans avec une période initiale non-résiliable de 3 ans.

- Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

- Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor, ...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes foncières refacturées par les bailleurs et les taxes d'habitation sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

- Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

- Impôts sur les bénéficiaires

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

### ***Actifs non courants destinés à être cédés***

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

## **Provisions**

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

### *Provisions pour engagements sociaux*

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés en juin 2019 intègrent un taux d'actualisation de 0,99 %, déterminé en référence à l'indice iBoxx Corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,19 % et 6,54 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 2,52 % et 3,83 %<sup>1</sup>. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

### *Provision épargne-logement*

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

---

<sup>1</sup> Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 97 % de l'engagement.

## **PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**

### **PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION**

#### ***Entité consolidante***

L'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel Arkéa correspond à l'établissement de crédit Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- Les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central,
- Les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- Le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

#### ***Entités contrôlées***

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

#### ***Participations dans les entreprises associées et des co-entreprises***

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des co-entreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une co-entreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la co-entreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables

de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

### ***Participation dans les activités conjointes***

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

### ***Principales variations de périmètre***

Les filiales Leasecom et Leasecom Car ont été cédées à NBB Lease en mars 2019.

## **REGLES DE CONSOLIDATION**

### ***Date de clôture***

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### ***Elimination des opérations réciproques***

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

### ***Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition***

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis. IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie, ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie, devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêt sera également constaté en capitaux propres.

### ***Crédit-bail, location avec option d'achat et location financement***

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

### ***Conversion des comptes en devises étrangères***

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

### ***Taxes***

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

## ***Impositions différées***

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, aux taux d'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

**Note 1. Caisse, Banques centrales**  
**Prêts et créances sur les établissements de crédit**

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	6 009 145	3 104 473
Caisse	138 636	132 115
Créances rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6 147 781</b>	<b>3 236 588</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	6 797 544	6 017 669
Prêts	937 031	1 420 561
Dépôts de garantie versés	618 314	400 726
Pensions	1 341 387	1 099 520
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	0	0
Créances rattachées	28 372	50 504
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-1 844	-2 147
Autres dépréciations (B3)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 720 804</b>	<b>8 986 833</b>
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	577 559	1 065 914

**Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs détenus à des fins de transaction	587 460	404 958
Actifs classés en juste valeur sur option	8 361	16 926
Autres actifs classés à la juste valeur	824 104	757 379
<b>TOTAL</b>	<b>1 419 925</b>	<b>1 179 263</b>

**Note 2a. Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

	30.06.2019	31.12.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Instruments dérivés de transaction	587 460	404 958
Prêts et créances	0	0
dont pensions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>587 460</b>	<b>404 958</b>

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

**Note 2b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

	30.06.2019	31.12.2018
Titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances rattachées	0	0
dont OPC	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Prêts et créances	8 361	16 926
dont dépôts de garantie versés	0	0
dont pensions	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 361</b>	<b>16 926</b>

Le risque maximal de non recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 8 354 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

**Note 2c. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	30.06.2019	31.12.2018
Titres	773 212	693 626
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	342 339	306 423
. Cotés	0	0
. Non cotés	333 406	298 374
Créances rattachées	8 933	8 049
dont OPC	157 961	165 020
- Actions et autres titres à revenu variable	430 873	387 203
. Cotés	1 769	1 978
. Non cotés	429 104	385 225
Prêts et créances	50 892	63 753
dont pensions	0	0
Dépôts de garantie versés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>824 104</b>	<b>757 379</b>

### Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture Instruments dérivés de couverture

	30.06.2019				31.12.2018			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie		Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
<b>Risque de taux</b>								
Dérivés de couverture								
Dérivés de couverture à l'actif	1 051 892	16 851 073	746	30 000	691 478	16 724 251	1 086	30 000
Dérivés de couverture au passif	967 770	25 152 585	4 296	33 500	422 949	23 192 544	4 786	37 500
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité des couvertures pour la période	247 326		-38		-17 529		-517	
<b>Risque de change</b>								
Dérivés de couverture								
Dérivés de couverture à l'actif								
Dérivés de couverture au passif								
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture utilisée aux fins de la comptabilisation de l'inefficacité des couvertures pour la période								

### Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Effets publics</b>	<b>3 618 425</b>	<b>4 931 080</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>5 675 648</b>	<b>5 953 599</b>
- Cotés	4 501 639	4 963 447
- Non cotés	1 151 278	955 927
Créances rattachées	22 731	34 225
<b>Sous-total valeur brute des instruments de dette</b>	<b>9 294 073</b>	<b>10 884 679</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-5 857	-6 758
Autres dépréciations (B3)	0	0
<b>Sous-total valeur nette des instruments de dette</b>	<b>9 288 216</b>	<b>10 877 921</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Prêts et créances sur établissements de crédits	0	0
- Prêts et créances envers la clientèle	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total valeur brute des Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	0	0
Autres dépréciations (B3)	0	0
<b>Sous-total valeur nette des Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>86 547</b>	<b>89 185</b>
- Cotés	72 091	74 727
- Non cotés	14 456	14 458
Créances rattachées	0	0
<b>Titres immobilisés</b>	<b>366 909</b>	<b>356 589</b>
- Titres de participation	315 637	301 103
- Autres titres détenus à long terme	51 069	55 282
- Parts dans les entreprises liées	203	204
- Ecart de conversion	0	0
- Titres prêtés	0	0
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>453 456</b>	<b>445 774</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 741 672</b>	<b>11 323 695</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	102 648	88 503
Dont titres donnés en pension	0	0
Dont titres de participation cotés	106 128	101 728

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et autres titres détenus à long terme du groupe.

La perte cumulée au moment de la cession s'élève à 90 milliers d'euros.

## Note 5. Titres au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics	284 588	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	160 749	168 970
- Cotés	48 700	48 700
- Non cotés	105 066	104 380
Créances rattachées	6 983	15 890
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>445 337</b>	<b>168 970</b>
dont actifs dépréciés (B3)	5 958	5 542
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-858	-818
Autres dépréciations (B3)	-4 519	-4 203
<b>TOTAL NET</b>	<b>439 960</b>	<b>163 949</b>

## Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

	30.06.2019	31.12.2018
Créances saines (B1/B2)	56 932 424	53 491 691
. Créances commerciales	134 487	141 490
. Autres concours à la clientèle	56 670 776	53 233 100
- crédits à l'habitat	31 281 191	29 363 811
- autres concours et créances diverses dont pensions	25 281 086	23 820 462
- dépôts de garantie versés	108 499	48 827
. Créances rattachées	127 161	117 101
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 362 375	1 360 860
<b>Créances brutes</b>	<b>58 294 799</b>	<b>54 852 551</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-239 275	-231 256
Autres dépréciations (B3)	-782 554	-783 459
<b>Sous total I</b>	<b>57 272 970</b>	<b>53 837 836</b>
Location financement (investissement net)	1 746 077	1 706 380
. Mobilier	984 252	954 883
. Immobilier	761 825	751 497
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	71 796	67 387
<b>Créances brutes</b>	<b>1 817 873</b>	<b>1 773 767</b>
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-19 698	-17 066
Autres dépréciations (B3)	-18 562	-20 001
<b>Sous total II</b>	<b>1 779 613</b>	<b>1 736 700</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 052 583</b>	<b>55 574 536</b>
dont prêts participatifs	11 998	12 165
dont prêts subordonnés	0	0

**Note 7. Placement des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques**

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 877 792	22 882 853
Actifs financiers disponibles à la vente	26 696 127	25 981 518
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 409	22 542
Prêts et créances liés aux activités d'assurance	593 661	499 427
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 614	3 534
Immeubles de placement	333 381	340 535
Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	438 082	459 883
<b>TOTAL</b>	<b>55 947 066</b>	<b>50 190 292</b>

**Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25	1
Instruments dérivés de transaction	25	1
Sous total I	25	1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	27 877 767	22 882 852
Titres	27 877 767	22 882 852
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6 843 260	6 026 576
. Cotés	6 219 144	5 464 274
. Non cotés	552 625	505 023
. Créances rattachées	71 491	57 279
- Actions et autres titres à revenu variable	21 034 507	16 856 276
. Cotés	12 563 804	9 124 949
. Non cotés	8 419 842	7 709 267
. Créances rattachées	50 861	22 060
Sous total II	27 877 767	22 882 852
<b>TOTAL</b>	<b>27 877 792</b>	<b>22 882 853</b>

**Note 7b. Actifs financiers disponibles à la vente**

	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics	9 107 095	9 272 247
Obligations et autres titres à revenu fixes	16 240 263	15 496 279
- Cotés	12 976 094	12 480 228
- Non cotés	3 111 247	2 844 693
Créances rattachées	152 922	171 358
Sous-total valeur brute des instruments de dette	25 347 358	24 768 526
Dépréciations	-351	-267
Sous-total valeur nette des instruments de dette	25 347 007	24 768 259
Actions et autres titres à revenus variables	814 355	725 878
- Cotés	334 928	292 968
- Non cotés	472 477	427 167
Créances rattachées	6 950	5 743
Titres immobilisés	537 281	489 612
- Titres de participation	269 345	268 212
- Autres titres détenus à long terme	267 936	221 400
- Parts dans les entreprises liées	0	0
Sous-total valeur brute des instruments de capitaux propres	1 351 636	1 215 490
Dépréciations	-2 516	-2 231
Sous-total valeur nette des instruments de capitaux propres	1 349 120	1 213 259
<b>TOTAL</b>	<b>26 696 127</b>	<b>25 981 518</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	266 531	164 117
Dont titres de participation cotés	56 777	54 422

## Note 7c. Titres au coût amorti

	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics	3 614	3 534
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Cotés	0	0
- Non cotés		
Créances rattachées	0	0
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 614</b>	<b>3 534</b>
dont actifs dépréciés		
Dépréciations		
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 614</b>	<b>3 534</b>

## Note 7d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	30.06.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	4 409	22 291
Prêts	0	250
Dépôts de garantie versés	0	0
Pensions	0	0
Créances rattachées	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>4 409</b>	<b>22 542</b>
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	4 409	22 541

## Note 7e. Prêts et créances liés aux activités d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Créances saines	593 661	499 427
Concours à la clientèle	589 466	495 782
- crédits à l'habitat	0	0
- autres concours et créances diverses dont pensions	589 466	495 782
Créances rattachées	4 195	3 645
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	4	54
Créances brutes	593 665	499 481
Dépréciations	-4	-54
<b>TOTAL</b>	<b>593 661</b>	<b>499 427</b>

## Note 7f. Immeubles de placement

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres	30.06.2019
Coût historique	528 471	695	0	0	529 166
Amortissements et dépréciations	-187 936	-7 849	0	0	-195 785
<b>MONTANT NET</b>	<b>340 535</b>	<b>-7 154</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>333 381</b>

L'évaluation des immeubles de placement étant réalisée annuellement, la juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 715 millions d'euros au 30 juin 2019 comme au 31 décembre 2018.

**Note 7g. Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance**

	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques - Part des réassureurs	89 238	87 473
Autres actifs d'assurance	348 844	372 410
<b>TOTAL</b>	<b>438 082</b>	<b>459 883</b>

**Note 8. Ecart d'acquisition**

	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autre	30.06.2019
Ecart d'acquisition brut	538 461	0	0	0	538 461
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>538 461</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>538 461</b>

**Répartition par Pôles**

Pôle	Entités	30.06.2019	31.12.2018
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	38 216	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Leetchi SA Mangopay	25 682	25 682
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Pumpkin	10 974	10 974
Produits	Izimmo	17 964	17 964
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969
<b>Ecart d'acquisition net</b>		<b>538 461</b>	<b>538 461</b>

**Note 9. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit**

	30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales	0	0
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>7 962 286</b>	<b>7 117 358</b>
Comptes ordinaires	483 078	403 600
Emprunts	1 372 580	1 432 850
Dépôts de garantie recus	308 262	268 466
Autres dettes	89 019	39 829
Pensions	5 738 263	4 994 676
Dettes rattachées	-28 916	-22 063
<b>TOTAL</b>	<b>7 962 286</b>	<b>7 117 358</b>
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	571 844	493 261

## Note 10. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>597 460</b>	<b>450 009</b>
.Vente à découvert de titres	0	0
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
.Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
.Instruments dérivés	597 460	450 009
.Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>409 358</b>	<b>361 062</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 553	1 895
Dettes envers la clientèle	11 336	6 243
Dettes représentées par un titre	396 469	352 924
Dettes subordonnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 818</b>	<b>811 071</b>

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 999 657 milliers d'euros au 30 juin 2019 contre 844 536 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## Note 11. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
<b>30.06.2019</b>							
<b>Actifs</b>							
Dérivés	1 640 123	0	1 640 123	-893 149	0	-289 644	457 330
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	1 486 555	0	1 486 555	0	-1 389 082	0	97 473
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs</b>	<b>3 126 678</b>	<b>0</b>	<b>3 126 678</b>	<b>-893 149</b>	<b>-1 389 082</b>	<b>-289 644</b>	<b>554 803</b>
<b>Passifs</b>							
Dérivés	1 690 561	0	1 690 561	-893 149	0	-642 966	154 446
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	7 130 207	0	7 130 207	0	-7 170 978	41 961	1 190
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>8 820 768</b>	<b>0</b>	<b>8 820 768</b>	<b>-893 149</b>	<b>-7 170 978</b>	<b>-601 005</b>	<b>155 636</b>

	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
<b>31.12.2018</b>							
<b>Actifs</b>							
Dérivés	1 097 523	0	1 097 523	-472 293	0	-257 564	367 666
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	1 183 315	0	1 183 315	0	-1 090 216	0	93 099
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs</b>	<b>2 280 838</b>	<b>0</b>	<b>2 280 838</b>	<b>-472 293</b>	<b>-1 090 216</b>	<b>-257 564</b>	<b>460 765</b>
<b>Passifs</b>							
Dérivés	980 882	0	980 882	-472 293	0	-402 833	105 756
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	6 305 368	0	6 305 368	0	-6 297 896	-4 720	2 752
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs</b>	<b>7 286 250</b>	<b>0</b>	<b>7 286 250</b>	<b>-472 293</b>	<b>-6 297 896</b>	<b>-407 553</b>	<b>108 508</b>

## Note 12. Dettes représentées par un titre

	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse	7 154	7 318
Titres du marché interbancaire et TCN	2 480 339	2 617 491
Emprunts obligataires	10 703 729	9 514 284
Dettes senior non préférées	1 062 379	500 641
Dettes rattachées	103 873	130 944
<b>TOTAL</b>	<b>14 357 474</b>	<b>12 770 678</b>

## Note 13. Dettes envers la clientèle

	30.06.2019	31.12.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	27 433 477	26 009 281
A vue	21 913 424	20 572 450
A terme	5 520 053	5 436 831
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	128 779	214 302
<b>Sous-total</b>	<b>27 562 256</b>	<b>26 223 583</b>
Comptes ordinaires	21 611 562	20 145 779
Comptes et emprunts à terme	7 471 135	8 130 328
Pensions	0	0
Dettes rattachées	51 501	53 967
Dépôts de garantie reçus	1 489	1 506
<b>Sous-total</b>	<b>29 135 687</b>	<b>28 331 580</b>
<b>TOTAL</b>	<b>56 697 943</b>	<b>54 555 163</b>

## Note 14. Passifs relatifs aux activités d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	121 035	103 138
Dettes envers les établissements de crédit	1 430 572	1 340 999
Dettes représentées par un titre	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	46 706 407	43 480 679
Autres passifs d'assurance	5 269 413	3 107 678
Dettes subordonnées	439	554
<b>TOTAL</b>	<b>53 527 866</b>	<b>48 033 048</b>

## Note 14a. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	121 035	103 138
Instruments dérivés	121 035	103 138
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
<b>Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>121 035</b>	<b>103 138</b>

## Note 14b. Dettes envers les établissements de crédit

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes ordinaires	0	0
Emprunts	0	0
Dépôts de garantie reçus des établissements de crédit	0	0
Autres dettes	0	0
Pensions	1 430 572	1 340 999
Dettes rattachées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 430 572</b>	<b>1 340 999</b>
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	0	0

## Note 14c. Provisions techniques des contrats d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Vie hors unités de compte	33 794 913	32 012 177
<i>dont Participation aux bénéfices</i>	3 015 157	2 129 752
Non vie	454 677	470 912
Unités de compte	12 267 218	10 841 617
Autres	189 599	155 973
<b>TOTAL</b>	<b>46 706 407</b>	<b>43 480 679</b>
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs	-89 238	-87 473
<b>Provisions techniques nettes</b>	<b>46 617 169</b>	<b>43 393 206</b>

## Note 14d. Autres passifs d'assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts et cautionnements reçus	25 551	27 195
Dettes d'assurance et de réassurance	45 550	54 408
Autres	5 198 312	3 026 075
<b>TOTAL</b>	<b>5 269 413</b>	<b>3 107 678</b>

## Note 15. Provisions

	31.12.2018	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	30.06.2019
Provisions pour engagements de retraite	314 075	31 006	-5 068	0	0	340 013
Provisions pour épargne-logement	18 470	868	0	0	0	19 338
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors bilan du périmètre banque	43 714	10 830	0	-12 206	-6	42 332
Provisions pour exécution des engagements de signature	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	9 347	0	-1 670	0	-7 340	337
Provisions pour litiges	7 741	4 359	-1 309	-573	-128	10 090
Provisions pour risques	3 542	482	-512	-100	-266	3 146
Autres	26 662	1 251	-4 262	-2 901	613	21 363
<b>TOTAL</b>	<b>423 551</b>	<b>48 796</b>	<b>-12 821</b>	<b>-15 780</b>	<b>-7 127</b>	<b>436 619</b>

## Note 15a. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

	31.12.2018	Dotations	Reprises	Autres	30.06.2019
<b>Engagements donnés</b>					
Pertes attendues à 12 mois	11 992	6 565	-6 690	-403	11 464
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	2 928	1 479	-2 094	397	2 710
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	28 794	2 786	-3 422	0	28 158
<b>TOTAL</b>	<b>43 714</b>	<b>10 830</b>	<b>-12 206</b>	<b>-6</b>	<b>42 332</b>

## Note 16a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

30.06.2019

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>7 613 999</b>	<b>1 854 421</b>	<b>273 252</b>	<b>9 741 672</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	3 065 250	551 272	0	3 616 522
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (2) (3)	4 370 530	1 300 729	435	5 671 694
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	72 091	2 420	12 036	86 547
- Participations et ATDLT - JVOCI	106 128	0	260 578	366 706
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	203	203
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	0	0	0	0
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>12 162</b>	<b>778 201</b>	<b>629 562</b>	<b>1 419 925</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	10 393	131 488	200 458	342 339
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	1 769	0	429 104	430 873
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 553	0	1 553
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	50 284	0	50 284
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	6 808	0	6 808
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	608	0	608
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	587 460	0	587 460
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>1 052 638</b>	<b>0</b>	<b>1 052 638</b>
<b>Total</b>	<b>7 626 161</b>	<b>3 685 260</b>	<b>902 814</b>	<b>12 214 235</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Transaction / JVO</b>	<b>0</b>	<b>1 006 818</b>	<b>0</b>	<b>1 006 818</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 553	0	1 553
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	11 336	0	11 336
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	396 469	0	396 469
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	597 460	0	597 460
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>972 066</b>	<b>0</b>	<b>972 066</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 978 884</b>	<b>0</b>	<b>1 978 884</b>

(1)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 41M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2)Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 230M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3)Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 4M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

31.12.2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>JVOCI</b>	<b>8 652 074</b>	<b>2 404 722</b>	<b>266 899</b>	<b>11 323 695</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1)	4 201 642	726 173	0	4 927 815
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (2) (3)	4 273 977	1 676 129	0	5 950 106
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI (4)	74 727	2 420	12 038	89 185
- Participations et ATDLT - JVOCI	101 728	0	254 657	356 385
- Parts entreprises liées - JVOCI	0	0	204	204
- Prêts et créances sur établissements de crédit -JVOCI	0	0	0	0
- Prêts et créances sur la clientèle -JVOCI	0	0	0	0
<b>Transaction / JVO / Autres JVPR</b>	<b>11 922</b>	<b>623 997</b>	<b>543 344</b>	<b>1 179 263</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR (5)	9 944	138 360	158 119	306 423
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	1 978	0	385 225	387 203
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 895	0	1 895
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	0	63 160	0	63 160
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	15 031	0	15 031
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	593	0	593
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	404 958	0	404 958
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>692 564</b>	<b>0</b>	<b>692 564</b>
<b>Total</b>	<b>8 663 996</b>	<b>3 721 283</b>	<b>810 243</b>	<b>13 195 522</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Transaction / JVO</b>	<b>0</b>	<b>811 071</b>	<b>0</b>	<b>811 071</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	1 895	0	1 895
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	6 243	0	6 243
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	352 924	0	352 924
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	450 009	0	450 009
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>427 735</b>	<b>0</b>	<b>427 735</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 238 806</b>	<b>0</b>	<b>1 238 806</b>

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 142M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 167M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 4M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 89M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces méthodes. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

## Note 16b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

30.06.2019

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>21 949 600</b>	<b>2 490 975</b>	<b>2 255 552</b>	<b>26 696 127</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	9 107 095	0	0	9 107 095
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (1)	12 514 005	2 025 933	1 699 974	16 239 912
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	271 723	465 042	75 074	811 839
- Participations et ATDLT - DALV	56 777	0	480 504	537 281
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
<b>Transaction / JVO</b>	<b>12 724 671</b>	<b>9 266 115</b>	<b>5 887 006</b>	<b>27 877 792</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	160 867	6 124 320	558 073	6 843 260
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	12 563 804	3 141 770	5 328 933	21 034 507
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	25	0	25
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>34 674 271</b>	<b>11 757 090</b>	<b>8 142 558</b>	<b>54 573 919</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Transaction / JVO</b>	<b>0</b>	<b>121 035</b>	<b>0</b>	<b>121 035</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	121 035	0	121 035
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>121 035</b>	<b>0</b>	<b>121 035</b>

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 237M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

31.12.2018

Actifs financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Disponibles à la vente</b>	<b>21 368 477</b>	<b>2 579 812</b>	<b>2 033 229</b>	<b>25 981 518</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	9 272 247	0	0	9 272 247
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (1) (2)	11 813 936	2 160 922	1 521 154	15 496 012
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV (3)	227 872	418 890	76 885	723 647
- Participations et ATDLT - DALV	54 422	0	435 190	489 612
- Parts entreprises liées - DALV	0	0	0	0
<b>Transaction / JVO</b>	<b>9 703 406</b>	<b>8 307 266</b>	<b>4 872 181</b>	<b>22 882 853</b>
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	0	0	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	104 878	5 411 545	510 153	6 026 576
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option (4) (5)	9 598 528	2 895 720	4 362 028	16 856 276
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1	0	1
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>31 071 883</b>	<b>10 887 078</b>	<b>6 905 410</b>	<b>48 864 371</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Transaction / JVO</b>	<b>0</b>	<b>103 138</b>	<b>0</b>	<b>103 138</b>
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	103 138	0	103 138
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>103 138</b>	<b>0</b>	<b>103 138</b>

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 149M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 213M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 412M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 18M€. Ils concernent essentiellement des actions dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2 865M€. Ils concernent essentiellement des FPCI, FCPR, OPCI. Ces derniers sont valorisés par des techniques de valorisation connues (méthode du PER, Multiple etc.) effectuées par des contreparties (sociétés de gestion) spécialisées dans ces méthodes. Dans ce cadre, le classement de ce type d'actif a été défini en niveau 2.

**Note 17a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque**

30.06.2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>71 432 080</b>	<b>69 213 347</b>	<b>2 218 733</b>	<b>188 443</b>	<b>9 853 636</b>	<b>61 390 001</b>
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 722 234	9 720 804	1 430	0	9 722 234	0
Prêts et créances à la clientèle	61 236 509	59 052 583	2 183 926	0	0	61 236 509
Titres	473 337	439 960	33 377	188 443	131 402	153 492
<b>Passifs</b>	<b>82 591 775</b>	<b>81 525 725</b>	<b>1 066 050</b>	<b>0</b>	<b>25 888 822</b>	<b>56 702 953</b>
Dettes envers les établissements de crédit	7 988 473	7 962 286	26 187	0	7 988 473	0
Dettes envers la clientèle	56 702 953	56 697 943	5 010	0	0	56 702 953
Dettes représentées par un titre	15 218 422	14 357 474	860 948	0	15 218 422	0
Dettes subordonnées	2 681 927	2 508 022	173 905	0	2 681 927	0

31.12.2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>65 607 962</b>	<b>64 725 318</b>	<b>882 644</b>	<b>0</b>	<b>9 019 929</b>	<b>56 588 033</b>
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	9 019 929	8 986 833	33 096	0	9 019 929	0
Prêts et créances à la clientèle	56 427 084	55 574 536	852 548	0	0	56 427 084
Titres	160 949	163 949	-3 000	0	0	160 949
<b>Passifs</b>	<b>76 866 614</b>	<b>76 110 287</b>	<b>756 327</b>	<b>0</b>	<b>22 312 031</b>	<b>54 554 583</b>
Dettes envers les établissements de crédit	7 181 152	7 117 358	63 794	0	7 181 152	0
Dettes envers la clientèle	54 554 583	54 555 163	-580	0	0	54 554 583
Dettes représentées par un titre	13 490 397	12 770 678	719 719	0	13 490 397	0
Dettes subordonnées	1 640 482	1 667 088	-26 606	0	1 640 482	0

**Note 17b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance**

30.06.2019

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>601 684</b>	<b>601 684</b>	<b>0</b>	<b>3 614</b>	<b>4 409</b>	<b>593 661</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 409	4 409	0	0	4 409	0
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	593 661	593 661	0	0	0	593 661
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 614	3 614	0	3 614	0	0
<b>Passifs</b>	<b>1 431 011</b>	<b>1 431 011</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 431 011</b>	<b>0</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 430 572	1 430 572	0	0	1 430 572	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	439	439	0	0	439	0

31.12.2018

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>525 503</b>	<b>525 503</b>	<b>0</b>	<b>3 534</b>	<b>22 542</b>	<b>499 427</b>
Actifs financiers au coût amorti						
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 542	22 542	0	0	22 542	0
Prêts et créances à la clientèle	499 427	499 427	0	0	0	499 427
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 534	3 534	0	3 534	0	0
<b>Passifs</b>	<b>1 499 350</b>	<b>1 499 350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 341 553</b>	<b>157 797</b>
Dettes envers les établissements de crédit	1 340 999	1 340 999	0	0	1 340 999	0
Dettes envers la clientèle	157 797	157 797	0	0	0	157 797
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	554	554	0	0	554	0

**Note 18. Intérêts et produits/charges assimilés**

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	60 484	-94 087	58 485	-78 848
Clientèle	674 672	-257 409	694 637	-281 852
- dont crédit-bail	80 088	-55 358	66 776	-45 186
- dont obligation locative		-354		0
Titres au coût amorti	1 332	0	1 087	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 400	-491	6 940	-2 598
Instruments dérivés de couverture	159 917	-142 277	130 825	-104 564
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 002	0	2 844	0
Dettes représentées par un titre	0	-102 509	0	-96 942
<b>TOTAL</b>	<b>904 807</b>	<b>-596 773</b>	<b>894 818</b>	<b>-564 804</b>

**Note 19. Commissions**

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	6 018	-8 026	5 176	-5 326
Clientèle	47 680	-132	42 970	-178
Instruments dérivés	5 230	-463	4 510	-577
Change	2 259	0	2 705	-38
Engagements de financement et de garantie	349	-1 246	61	-519
Titres et prestations de services	238 624	-58 907	263 921	-60 565
<b>TOTAL</b>	<b>300 160</b>	<b>-68 774</b>	<b>319 343</b>	<b>-67 203</b>

**Note 20. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

	30.06.2019	30.06.2018
Instruments de transaction	44 798	3 628
Instruments à la juste valeur sur option	-38 654	158
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	0	0
Autres instruments à la juste valeur par résultat	52 372	55 588
dont OPC	7 964	18 191
Inefficacité des couvertures	1 325	-376
Sur couverture de flux de trésorerie	0	-1
Sur couverture de juste valeur	1 325	-375
. variation de juste valeur des éléments couverts	-246 001	15 248
. variation de juste valeur des éléments de couverture	247 326	-15 623
Résultat de change	-1 457	710
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>58 384</b>	<b>59 708</b>

**Note 21. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

30.06.2019

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		23 738	23 738
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 222	2 222
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	4 797		4 797
Titres immobilisés	4 879		4 879
<b>TOTAL</b>	<b>9 676</b>	<b>25 960</b>	<b>35 636</b>

30.06.2018

	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		11 105	11 105
Obligations et autres titres à revenu fixe		533	533
Prêts EC		0	0
Prêts Clientèle		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	5 336		5 336
Titres immobilisés	8 423		8 423
<b>TOTAL</b>	<b>13 759</b>	<b>11 638</b>	<b>25 397</b>

**Note 22. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti**

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2019	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 30.06.2018
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	1
Prêts EC	0	0
Prêts Clientèle	0	0
<b>Passifs financiers</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

## Note 23. Produits nets des activités d'assurance

	30.06.2019	30.06.2018
Intérêts et produits/charges assimilés	21 957	21 976
Commissions	-40 295	-36 117
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 890	-973
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	18 317	4 167
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs financiers au coût amorti	0	0
Autres produits/charges des activités d'assurance	394 012	345 008
<b>TOTAL</b>	<b>395 881</b>	<b>334 061</b>

## Note 23a. Intérêts et produits/charges assimilés

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	2 180	-1 504	2 451	-1 319
Clientèle	0	0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	80	0	143	0
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	21 201	0	20 701	0
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 461</b>	<b>-1 504</b>	<b>23 295</b>	<b>-1 319</b>

## Note 23b. Commissions

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	0	-16	0	-15
Clientèle	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	0
Titres et prestations de services	32 668	-72 947	31 402	-67 504
<b>TOTAL</b>	<b>32 668</b>	<b>-72 963</b>	<b>31 402</b>	<b>-67 519</b>

## Note 23c. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30.06.2019	30.06.2018
Instruments de transaction	-554	-96
Instruments à la juste valeur sur option	2 534	-730
Autres instruments à la juste valeur par résultat	0	0
Résultat de change	-90	-147
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>1 890</b>	<b>-973</b>

## Note 23d. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	30.06.2019			30.06.2018		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	324	324	0	529	529
Actions et autres titres à revenu variable	17 301	0	17 301	3 638	0	3 638
Titres immobilisés	692	0	692	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 993</b>	<b>324</b>	<b>18 317</b>	<b>3 638</b>	<b>529</b>	<b>4 167</b>

### Note 23e. Autres produits/charges des activités d'assurance

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	9 092 956	-8 692 644	3 567 347	-3 224 688
Immeubles de placement	0	-7 849	5 258	-7 829
Autres produits	6 531	-4 982	6 108	-1 188
<b>TOTAL</b>	<b>9 099 487</b>	<b>-8 705 475</b>	<b>3 578 713</b>	<b>-3 233 705</b>

### Note 23f. Marge brute des activités d'assurance

	30.06.2019	30.06.2018
Primes acquises	2 809 020	2 596 069
Charges des prestations	-103 925	-92 560
Variation des provisions	9 569	-8 391
Autres charges et produits techniques et non techniques	-3 181 231	-2 735 974
Produits nets des placements	866 879	583 515
<b>TOTAL</b>	<b>400 312</b>	<b>342 659</b>

### Note 24. Produits/charges des autres activités

	30.06.2019		30.06.2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance				
Immeubles de placement	933	-3 006	1 282	-3 228
Autres produits	119 177	-30 606	116 834	-33 786
<b>TOTAL</b>	<b>120 110</b>	<b>-33 612</b>	<b>118 116</b>	<b>-37 014</b>

### Note 25. Charges générales d'exploitation

	30.06.2019	30.06.2018
Charges de personnel	-422 920	-411 643
Autres charges	-285 519	-263 821
<b>TOTAL</b>	<b>-708 439</b>	<b>-675 464</b>

### Note 25a. Charges de personnel

	30.06.2019	30.06.2018
Salaires et traitements	-229 502	-230 634
Charges sociales	-107 949	-98 698
Intéressement et participation des salariés	-39 940	-42 539
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-33 698	-34 878
Autres	-11 831	-4 894
<b>TOTAL</b>	<b>-422 920</b>	<b>-411 643</b>

## Note 25b. Autres charges d'exploitation

	30.06.2019	30.06.2018
Impôts et taxes	-63 525	-61 795
Locations	-29 537	-30 648
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-26 703	-30 108
- autres locations	-2 834	-540
Autres services extérieurs	-192 431	-171 106
Autres charges diverses	-26	-272
<b>TOTAL</b>	<b>-285 519</b>	<b>-263 821</b>

## Note 26. Coût du risque

### Note 26a. Coût du risque sur le périmètre banque

30.06.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	<b>-62 836</b>	<b>56 189</b>				<b>-6 647</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-443	748				305
- Prêts et créances clientèle	-52 316	44 441				-7 875
- dont location financement	-2 323	921				-1 402
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-125	49				-76
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-3 387	4 260				873
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-6 565	6 691				126
- Autres actifs	0	0				0
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	<b>-61 840</b>	<b>59 669</b>				<b>-2 171</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0				0
- Prêts et créances clientèle	-60 334	57 484				-2 850
- dont location financement	-2 004	688				-1 316
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	0	36				36
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-27	55				28
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-1 479	2 094				615
- Autres actifs	0	0				0
<b>Actifs dépréciés</b>	<b>-122 032</b>	<b>124 292</b>	<b>-25 484</b>	<b>-3 000</b>	<b>1 262</b>	<b>-24 962</b>
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle	-117 299	119 913	-25 377	-3 000	1 249	-24 514
- dont location financement	-5 606	4 281	-635	-460	0	-2 420
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-300	0	0	0	0	-300
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	-2 786	3 424	0	0	0	638
- Autres actifs	-1 647	955	-107	0	13	-786
<b>Total</b>	<b>-246 708</b>	<b>240 150</b>	<b>-25 484</b>	<b>-3 000</b>	<b>1 262</b>	<b>-33 780</b>

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois</b>	-59 597	48 476				-11 121
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-252	273				21
- Prêts et créances clientèle	-47 353	38 292				-9 061
- dont location financement	-801	1 662				861
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-1	29				28
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 022	1 987				-2 035
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-7 969	7 895				-74
- Autres actifs	0	0				0
<b>Pertes attendues sur la durée de vie</b>	-76 839	64 593				-12 246
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	7				7
- Prêts et créances clientèle	-73 698	62 220				-11 478
- dont location financement	-1 988	803				-1 185
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-192	29				-163
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-55	38				-17
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0				0
- Hors-bilan	-2 894	2 299				-595
- Autres actifs	0	0				0
<b>Actifs dépréciés</b>	-103 923	117 646	-27 751	-3 486	4 272	-13 242
- Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	-12	0	-12
- Prêts et créances clientèle	-101 423	117 646	-27 751	-3 474	4 272	-10 730
- dont location financement	-7 687	5 655	-716	-1 277	0	-4 025
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-2 500	0	0	0	0	-2 500
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Hors-bilan	0	0	0	0	0	0
<b>Autres</b>	-6 737	5 690	-4	0	0	-1 051
- Autres actifs	-6 737	5 690	-4	0	0	-1 051
<b>Total</b>	<b>-247 096</b>	<b>236 405</b>	<b>-27 755</b>	<b>-3 486</b>	<b>4 272</b>	<b>-37 660</b>

## Note 26b. Coût du risque sur le périmètre assurance

30.06.2019	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	50	0	0	0	50
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>

30.06.2018	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	-9	6	0	0	0	-3
<b>Total</b>	<b>-9</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>

**Note 26c. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit**

	31.12.2018	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	30.06.2019
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	<b>8 988 980</b>	<b>1 238 204</b>	<b>-504 536</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 722 648</b>
- pertes attendues à 12 mois	8 988 980	1 238 204	-504 536	0	0	9 722 648
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>56 626 318</b>	<b>7 479 077</b>	<b>-3 992 723</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60 112 672</b>
- pertes attendues à 12 mois	52 773 663	7 391 515	-3 602 686	-396 043	0	56 166 449
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	2 424 408	83 336	-290 180	294 488	0	2 512 052
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 213 898	0	-81 444	100 862	0	1 233 316
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	214 349	4 226	-18 413	693	0	200 855
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	<b>168 970</b>	<b>290 766</b>	<b>-14 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>445 337</b>
- pertes attendues à 12 mois	143 113	290 322	-14 399	-300	0	418 736
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	20 315	328	0	0	0	20 643
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	5 542	116	0	300	0	5 958
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe</b>	<b>10 884 679</b>	<b>69</b>	<b>-1 590 675</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 294 073</b>
- pertes attendues à 12 mois	10 852 953	69	-1 578 971	-1 202	0	9 272 849
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	31 726	0	-11 704	1 202	0	21 224
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>76 668 947</b>	<b>9 008 116</b>	<b>-6 102 333</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>79 574 730</b>

**Note 26d. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit**

	31.12.2018	Dotations	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	30.06.2019
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit</b>	-2 147	-444	747	0	0	0	-1 844
- pertes attendues à 12 mois	-2 147	-444	747	0	0	0	-1 844
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle</b>	-1 051 782	-249 285	240 978	0	0	0	-1 060 089
- pertes attendues à 12 mois	-113 225	-52 297	65 754	-21 314	0	0	-121 082
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-135 097	-60 278	44 365	13 119	0	0	-137 891
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-665 736	-136 418	117 134	8 195	0	0	-676 825
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-137 724	-292	13 725	0	0	0	-124 291
<b>Actifs financiers au coût amorti - Titres</b>	-5 021	-441	85	0	0	0	-5 377
- pertes attendues à 12 mois	-342	-125	49	0	0	0	-418
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-476	0	36	0	0	0	-440
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-4 203	-316	0	0	0	0	-4 519
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe</b>	-6 758	-3 420	4 321	0	0	0	-5 857
- pertes attendues à 12 mois	-6 689	-3 389	4 262	0	0	0	-5 816
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-69	-31	59	0	0	0	-41
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVOCI - Prêts</b>	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	0	0	0	0	0	0	0
<b>Engagements donnés</b>	-43 714	-10 826	12 208	0	0	0	-42 332
- pertes attendues à 12 mois	-11 992	-6 163	6 691	0	0	0	-11 464
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-2 928	-1 876	2 094	0	0	0	-2 710
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-28 794	-2 787	3 423	0	0	0	-28 158
<b>Autres actifs</b>	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues à 12 mois	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	0	0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée	0	0	0	0	0	0	0
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	0	0	0	0	0	0	0
- dont pertes attendues évaluées selon la méthode simplifiée	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-1 109 422</b>	<b>-264 416</b>	<b>258 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 115 499</b>

## Note 27. Gains ou pertes sur autres actifs

	30.06.2019	30.06.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 613	720
Moins-values de cession	-902	-324
Plus-values de cession	2 515	1 044
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-1 274	-246
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	23 450	0
<b>TOTAL</b>	<b>23 789</b>	<b>474</b>

## Note 28. Impôt sur les bénéfices

	30.06.2019	30.06.2018
<b>DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT</b>		
Charge d'impôt exigible	-78 295	-88 294
Charge ou produit d'impôt différé net	-11 175	-2 991
<b>CHARGE NETTE D'IMPOT SUR LE BENEFICE</b>	<b>-89 470</b>	<b>-91 285</b>
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	331 926	311 664
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>26,95%</b>	<b>29,29%</b>

	30.06.2019	30.06.2018
Taux normal d'impôt	32,02%	34,43%
Différences permanentes	-0,46%	0,10%
Imposition à taux réduit et exonérations	-5,91%	-5,78%
Changement de taux	1,20%	0,83%
Impact des situations déficitaires	-0,38%	0,66%
Crédits d'impôts	-0,03%	-0,03%
Exceptionnel	0,40%	-0,91%
Autres	0,10%	-0,01%
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPOT</b>	<b>26,95%</b>	<b>29,29%</b>

La loi de finance pour 2018 prévoit une baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés qui sera ramené de 33,1/3 % à 25 % sur un délai courant de 2017 à 2022 en fonction du chiffre d'affaires des entités.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du groupe Arkéa.

Au 30 juin 2019, l'article 4 de la loi portant sur la création de la taxe Gafa n'ayant pas été définitivement adoptée, nous avons retenu le taux d'impôt de 32.02% initialement prévu pour l'année 2019 par la loi de de finance 2018.

**Note 29a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque**

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Engagements donnés</b>	<b>13 241 412</b>	<b>14 077 950</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>9 096 814</b>	<b>9 669 199</b>
En faveur des établissements de crédit et assimilés	7 500	13 750
En faveur de la clientèle	9 089 314	9 655 449
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 882 987</b>	<b>3 761 510</b>
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	1 005	1 012
D'ordre de la clientèle	3 881 982	3 760 498
<b>Engagements sur titres</b>	<b>261 611</b>	<b>647 241</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	261 611	647 241
<b>Engagements reçus</b>	<b>44 934 656</b>	<b>45 330 560</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 850 620</b>	<b>11 272 071</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	8 833 897	11 264 184
Reçus de la clientèle	16 723	7 887
<b>Engagements de garantie</b>	<b>35 611 749</b>	<b>33 580 476</b>
Reçus des établissements de crédit et assimilés	200 071	209 899
Reçus de la clientèle	35 411 678	33 370 577
<b>Engagements sur titres</b>	<b>472 287</b>	<b>478 013</b>
Titres vendus avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements reçus	472 287	478 013

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 7 500 milliers d'euros.

	30.06.2019	31.12.2018
<b>Créances données en garantie</b>	<b>12 155 324</b>	<b>14 568 979</b>
Banque de France	10 386 419	12 601 162
Banque Européenne d'Investissement	505 873	547 314
Caisse de Refinancement de l'Habitat	208 553	369 929
Caisse des dépôts et consignations	1 052 479	1 048 574
Autres	2 000	2 000
<b>Titres prêtés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépôts de garantie sur opérations de marché</b>	<b>674 614</b>	<b>400 856</b>
<b>Titres et valeurs données en pension</b>	<b>5 738 263</b>	<b>4 994 676</b>

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

## Note 29b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

	30.06.2019	31.12.2018
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus	879 138	959 106

## Note 30. Informations sectorielles

	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	30.06.2019	30.06.2018	30.06.2019	30.06.2018	30.06.2019	30.06.2018
Produits internes (1)	135 283	132 324	-135 283	-132 324	0	0
Produits externes (2)	668 546	695 532	447 273	386 891	1 115 819	1 082 423
Produit net bancaire	803 829	827 856	311 990	254 567	1 115 819	1 082 423
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-677 849	-649 240	-94 778	-84 330	-772 627	-733 570
Résultat brut d'exploitation	125 980	178 616	217 212	170 237	343 192	348 853
Coût du risque	-34 356	-38 719	626	1 056	-33 730	-37 663
Résultat d'exploitation	91 624	139 897	217 838	171 293	309 462	311 190
Quote-part des sociétés mises en	620	2 394	-185	4 152	434	6 546
Autres	23 789	20 100	0	-	23 789	20 100
Résultat courant avant impôt	116 033	162 391	217 653	175 445	333 685	337 836
Impôts sur les bénéfices	-21 182	-36 079	-68 288	-55 206	-89 470	-91 285
Résultat net	94 851	126 312	149 365	120 239	244 215	246 551
dont Intérêts minoritaires	-141	39	-2	2	-143	41
Résultat net part du Groupe	94 992	126 273	149 367	120 237	244 359	246 511
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Actifs et Passifs sectoriels	90 046 551	83 429 111	57 362 715	51 491 191	147 409 266	134 920 302

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs.

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes.

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et du Crédit Mutuel Massif Central, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

## Note 31. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et du Massif Central	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante			
Sociétés consolidées par intégration globale						
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL (GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA DIRECT BANK (ex Fortuneo SA)	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	100,0	99,9	100,0
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	93,3	93,2	93,3	93,2
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale) (2)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	/	100,0	/
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	97,8	97,8	97,8	97,8
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	97,8	97,8
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
IZIMMO HOLDING	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA	Luxembourg	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
LEASECOM (3)	France	Banque / Crédit bail et location financement	/	100,0	/	100,0
LEASECOM CAR (3)	France	Banque / Crédit bail et location financement	/	100,0	/	100,0
LEETCHI SA	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MANGOPAY SA (ex Leetchi Corp)	Luxembourg / France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG 2	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
AVIAFUND FUND FACILITY MANAGEMENT GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,8	25,3	25,4	25,9
AVIAFUND FUND SOLUTION SERVICES GMBH	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,8	25,3	25,4	25,9
AVIARENT CAPITAL MANAGEMENT SARL	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,8	25,3	25,4	25,9
AVIARENT INVEST AG	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	24,8	25,3	25,4	25,9
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,6	21,0	20,6	21,0
CODABEL MANAGEMENT	Belgique	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	10,2	10,4	10,5	10,7
DS INVESTMENT SOLUTIONS SAS (EX-DERIVATIVES SOLUTIONS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	23,3	23,8	23,9	24,4
FINANSEMBLE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	30,4	30,4	30,4	30,4
HALLES A FOURAGES SCCV	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	17,5	17,8	17,9	18,3
JIVAI	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	32,4	32,4	32,4	32,4
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	11,7	11,9	12,0	12,2
LEEMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	11,7	11,9	12,0	12,2
LINK BY PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
LINXO GROUP	France	Banque / Prestations de services	29,8	29,8	29,8	29,8
MARSEILLE FURNITURE SARL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
MATA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	11,7	11,9	12,0	12,2
NEW PORT	France	Banque / Holding	31,0	31,0	31,0	31,0
NEW PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
OIKO GESTION (EX AIBO GESTION)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	14,9	15,2	15,2	15,5
PPF	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL IMMOBILIER GMBH (EX-EC ADVISORS GMBH)	Allemagne	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG FUND SERVICES	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL LUXEMBOURG REAL ESTATE	Luxembourg	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL MANAGEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL MANAGEMENT 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL PARTENAIRES (EX-PATRIMMOFI)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
PRIMONIAL REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
SEFAL PROPERTY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	28,8	29,4	29,5	30,1
SPORTINVEST	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
UPSTONE SAS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
VIVIENNE INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,4	34,4	34,4	34,4
VOLTAIRE CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	29,2	29,7	29,9	30,5
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,0	34,5	34,0	34,5
YOUNITED CREDIT	France / Italie / Espagne / Portugal	Banque / Prestations de services	25,8	25,8	25,8	25,8

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS MANDARINE ACTIVE (ex FEDERAL CONVICTION ISR EURO)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,1	77,2	78,1	77,2
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS (ex FEDERAL ACTIONS ETHIQUES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,8	73,4	79,8	73,4
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS (ex SURAVENIR REFERENCE ACTIONS)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL MANAGERS	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AUTOFOCUS CROISSANCE + SEPTEMBRE 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,3	99,2	99,3
AUTOFOCUS CROISSANCE JANVIER 2017 (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	97,2	/	97,2
AUTOFOCUS CROISSANCE JUIN 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,8	93,9	93,8	93,9
AUTOFOCUS CROISSANCE MAI 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,3	97,3	97,3	97,3
AUTOFOCUS CROISSANCE MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,3	78,6	81,3	78,6
AUTOFOCUS JANVIER 2016 (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	92,4	/	92,4
AUTOFOCUS RENDEMENT DECEMBRE 2014	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,5	93,6	93,5	93,6
AUTOFOCUS RENDEMENT JANVIER 2018 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	/	99,3	/
AUTOFOCUS RENDEMENT JUIN 2018 (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	/	98,4	/
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2015	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	92,9	93,1	92,9	93,1
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2017	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,2	97,3	97,2	97,3
AUTOFOCUS SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,7	96,6	96,7	96,6
BREIZH ARMOR CAPITAL (2)	France	Banque / OPCVM	50,0	/	50,0	/
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,6	97,8	97,6	97,8
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SUR PRIV DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL AMBITION CLIMAT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	/	99,3	/
FEDERAL APAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,9	74,4	73,9	74,4
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	81,9	83,9	81,9	83,9
FEDERAL CROISSANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	91,4	90,5	91,4	90,5
FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,9	45,0	41,9	45,0
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,0	66,7	64,0	66,7
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	54,2	56,0	54,2	56,0
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	73,6	74,0	73,6	74,0
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,2	63,2	53,2	63,2
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES 1ERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	89,3	89,4	89,3	89,4
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,6	91,4	90,6	91,4
FEDERAL MULTI PME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	58,6	67,5	58,6	67,5
FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,8	99,9	99,8	99,9
FEDERAL OPPORTUNITE MODERE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,6	98,5	98,6	98,5
FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	99,0	99,0	99,0
FEDERAL STRATEGIES ACTIVES	France	Banque / OPCVM	/	99,8	/	99,8
FEDERAL SUPPORT COURT TERME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	31,2	/	31,2	/
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,6	/	39,6	/
FORMUL'ACTION SECURITE (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	93,7	/	93,7
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FSP / COMPARTIMENT 5	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	42,4	42,4	42,4	42,4
KALEIDOSCOPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,7	98,5	98,7	98,5
OPCI CLUB FRANCE RET	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	37,5	37,5	37,5	37,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,9	89,5	77,9	89,5
OPCI SOFIDY PIERRE EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,9	84,5	77,9	84,5
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
PRIMO ELITE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
PRO FEDERAL LIQUIDITES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	79,0	63,3	79,0	63,3
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAV PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SOFIDY CONV IMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	40,8	52,0	40,8	52,0
SCI USURFUIIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI PIERRE EXPANSION	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	57,0	57,0	57,0	57,0
SCPI PRIMOFAMILY	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	44,5	55,7	44,5	55,7
SCPI PRIMONIA CAP IM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,5	40,1	38,5	40,1
SP CONVERTIBLES ISR EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	26,6	/	26,6
SP HAUT RENDEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,2	38,3	38,2	38,3
SP NS FAMILLE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	45,0	43,1	45,0	43,1
SP OPPORTUNITES EUROPEENNES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	31,2	34,9	31,2
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENT	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WEST WEB VALLEY	France	Banque / OPCVM	35,4	35,4	35,4	35,4

- (1) Fusion et confusion de patrimoine  
(2) Sociétés consolidées pour la première fois en 2019  
(3) Cession  
(4) Liquidation

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite short cut method) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 %
- constater en regard un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

**Note 32. Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 30 juin 2019.